

Nombre de conseillers	9
En Exercice	9
Présents	8
Procuration	1
Excusée	1

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS
DU 23 SEPTEMBRE 2020**

Affiché à Renage le 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 23 septembre à 16h, s'est réuni le Conseil d'Administration de CCAS de la ville de RENAGE,
Dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Madame Amélie Girerd.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 16 septembre 2020

Présents : MMS. GIRERD – DONNET – BERTONA - SPOSITO – MERIAUX – FAYOLLE - MERGUI – ODDOU –

Procuration : Mme NAVARRO

* * * *

Le quorum est atteint à 8 membres – ouverture de la séance à 16h00,

Sonia NAVARRO donne procuration à Amélie Girerd.

Sylvana De Los Rios participant au projet d'animations séniors est conviée lors de cette réunion.

Approbation du compte rendu des délibérations du CA du 9 juillet 2020

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte rendu des délibérations du Conseil d'Administration du 9 juillet 2020.

Plan vigilance et alerte des séniors

Plan canicule 2020

21 personnes inscrites sur le registre 2020. La gestion des appels a été trop lourde pour une seule personne (Silvana De Los Rios). La première semaine, les appels ont été effectués tous les jours, puis, à la demande des usagers, ils ont été réalisés les 2 jours. La troisième semaine, certains usagers ne répondant plus au téléphone, Madame De Los Rios s'est trouvée dans l'obligation de contacter les enfants.

Plan canicule 2021

Revoir le courrier afin de mieux expliquer ce qu'entraîne l'inscription sur le registre. Ajuster en fonction des situations de chacun, la fréquence des appels.

Silvana De Los Rios sera la responsable du planning et la référente en lien avec les élus, les membres du Secours Catholique et les agents.

Plan Grand Froid

Nouvelle organisation : le courrier sera modifié. La fiche d'inscription également, il sera ajouté : la fréquence et horaires des appels, une date butoir d'inscription.

Marie Todeschini sera la responsable du planning et la référente en lien avec les élus, les membres du Secours Catholique et les agents.

Portage des repas

A ce jour, 22 personnes bénéficient du portage des repas. (24 en période de confinement) et parmi elles, 7 personnes se font également livrer les repas pour le soir.

La convention avec la Ricandelle se termine le 31 décembre 2020.

Les tarifs appliqués : Repas du midi 8.40€ / Repas diabétique 9.40€ / Repas du soir 1.90€

2 devis ont été demandés Guillaud & Cecillon, une fois le changement validé, il faudra passer par un appel d'offre – **Attention aux délais.**

Devis Cecillon – Repas midi + soir 8.90€ Pas de repas diabétique sauf remplacement du dessert sucré par un fruit.

Devis Guillaud – pas de retour à ce jour.

Enquête de satisfaction :

Il est convenu que les membres du CA et les élus de la commission Solidarité se rendent, en binôme, directement chez les bénéficiaires pour réaliser l'enquête.

Elle devra être obligatoirement terminée au plus tard le 10 octobre.

L'analyse sera rendue lors du prochain CA.

Il sera également prévu une dégustation des plateaux repas de La Ricandelle et Cecillon afin de valider la qualité des produits présentés.

Préparation de la fête de Noël des séniors

Salle :

Dans le contexte actuel, si les mesures sanitaires le permettent, l'après-midi festive sera organisée sur 2 après-midi, les 9 et 10 décembre.

La salle est réservée sur 3 jours du 8 au 10 décembre.

L'installation des tables sera faite le 8 décembre par les services techniques. Henri Sposito sera le référent pour l'agencement de la salle (Préparation d'un plan).

La décoration de la salle est prévue les 9 & 10 décembre au matin par les élus et membres du CCAS.

Commandes :

- ❖ Les bûches seront commandées à la boulangerie La Rivière des Délices de Renage
- ❖ Les papillotes, clémentines, boissons sans alcool seront commandés à Netto
- ❖ Le vin pétillant sera commandé à la Cav'Yvan.

Spectacle :

- ❖ Sylviane Bertona contacte Serge Sibut pour assurer l'animation des 2 après-midi.

Transport :

Un service de transport à la demande sera assuré par les élus pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion. Il sera assuré par les élus.

Colis de Noël :

6 prestataires ont fait un retour de devis pour les colis des séniors. Après étude, 3 prestataires ont été retenus (Valette, Eymet Village et Esprit Gourmand). Il leur sera demandé un colis pour une dégustation.

La livraison des colis à la salle Aluigi est le 8 décembre impérativement.

Colis pour maison de retraite :

Après échange, les colis aux renageois résidant en Ehpad sont maintenus. La distribution sera assurée par les Elus et les membres du CA qui le souhaitent.

Sylvie Donnet indiquera les besoins généraux des personnes en maison de retraite (réveil, éphéméride).

Un rdv sera pris avec les Ehpad afin de les avertir et surtout leur demander s'il y a possibilité de les réunir dans une petite salle pour la distribution des colis et leur offrir un petit goûter.

Une carte de vœux intergénérationnelle ou confectionnée lors des NAP serait un plus.

Aide exceptionnelle

Délibération n°2020-09-02

Madame Amélie Girerd expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Madame domiciliée au à Renage.

Suite à sa demande et au vu de sa situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de quatre-vingt-deux euros correspondant à la taxe d'ordures ménagères.
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement à la Trésorerie du Grand-Lemps.
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Imputation en investissement des biens et meubles inférieurs à 500€
Délibération n°2020-09-03

Madame la Présidente rappelle que :

L'arrêté du 26 octobre 2001 (NOR/INT/BO100692A) fixe, à compter du 1er janvier 2002, à 500€ toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste, sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Il diffuse également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quel que soit leur coût unitaire.

La circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 a pour objet :

- de décrire l'ensemble des règles d'imputation des dépenses du secteur public local
- de préciser les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire des dépenses.

Elle permet de diffuser :

- la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées, quelle que soit leur valeur unitaire, et être intégrés, à ce titre, dans le patrimoine de la collectivité,
- la nomenclature spécifique aux dépenses de voirie.

Enfin, cette circulaire précise l'imputation comptable des frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse.

L'article 47 de la loi de finances rectificatives pour 1998 a modifié les articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant à l'assemblée délibérante la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement, s'agissant de biens ne figurant pas dans une liste et dont le montant est inférieur à un seuil, fixé par arrêté ministériel.

Il est donc proposé de compléter la nomenclature pour les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500€ TTC, si la durée de vie de ces biens est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements :

Administration générale :

Mobilier : tous types de sièges, tables, porte-manteaux, panneaux d'affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, ainsi que tous mobiliers nécessaires pour un logement.

Bureautique-informatique : vidéoprojecteur, tous matériels informatiques, téléphone

Electroménager : machine à laver, réfrigérateur, congélateur, aspirateur, cuisinière.

Technique :

Entretien et travaux des bâtiments, installations fixes (réseau électrique, téléphonique, isolation...)

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **DE CHARGER** l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles, dont la valeur est inférieure à 500 € TTC, figurant dans la liste ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Points divers

❖ **Les aides alimentaires**

En 2019, le CCAS a attribué 1469€ d'aides alimentaires.

Depuis de début de l'année, le CCAS a attribué 2760€ (740€ depuis le 8 juin) pour 45 foyers.

❖ **Les domiciliations**

Depuis le mois de juin, le CCAS a attribué 3 domiciliations. A ce jour, il n'en reste plus qu'une seule. Les 2 autres personnes ont pu bénéficier d'un logement social.

La séance est close à 18h.

L'Adjointe aux Solidarités,
Vice-présidente du CCAS



Sylvie DONNET

Le Maire,
Présidente du CCAS



Amélie GIRERD

